



Calcul de jours de congés pour un salarié

Par **fp97**, le **02/07/2009** à **20:16**

Bonjour, nous avons une petite association et devons arrêter le nombre de jours de congés auxquels a droit une personne qui est salariée. Cette dernière a démarré son contrat le 10 novembre et part en vacance au 29 juillet. Comment calcule-t-on les journées de congés quand un mois de travail (comme novembre), n'a pas été effectué dans sa totalité ? A combien de jours a-t-elle droit ? Merci pour vos conseils

Par **Visiteur**, le **02/07/2009** à **20:21**

bonsoir, la période de référence pour les congés payés est du 1er juin au 31 mai... méthode jours ouvrables : de décembre à mai : $6 \text{ mois} \times 2.5 = 15 \text{ jours}$ novembre : $2.5 / 30 \times 20 + 2 \text{ jours}$ total 17 jours... (on décompte 6 jours par semaine pour la prise des congés)

Par **fp97**, le **02/07/2009** à **20:30**

Merci pour la rapidité de votre réponse. Elle n'a donc droit qu'à 17 jours ? On remet donc ensuite "les compteurs à zéro" le 3 septembre, jour de sa reprise de travail ? Désolée mais je ne suis pas très au fait de cette méthode de calcul..!

Par **Visiteur**, le **02/07/2009** à **20:43**

non.. on ne remet rien à zéro...rnrndonc elle a droit à 17 jours de congés à prendre du 1er juin 2009 au 31 mai 2010...rnelle n'est pas obligée de les prendre d'un coup....rnrnensuite depuis le 1er juin 2009.. elle acquiert des congés (2.5 jours par mois)rnrjusqu'au 31 mai 2010 (soit au total 30 jours)... qu'elle pourra normalement prendre à partir du 1er juin 2010... jusqu'au 31 mai 2011...rnrnmais vous pouvez lui en accorder par anticipation...rnrndonc il y a le compteur de l'année précédente (10 novembre 2008 au 31 mai 2009) et le compteur de l'année en cours (1er juin 2009 au 31 mai 2010)rnrnsi c'est pas clair.. je peux recommencer.....

Par **fp97**, le **02/07/2009** à **21:14**

Non vous n'avez pas besoin de recommencer car votre explication est plus que limpide !
Encore merci pour toutes ces précisions très utiles.
Florence

Par **fp97**, le **02/07/2009** à **21:16**

Connaissez-vous des ouvrages simples qui pourraient nous servir de "bible" pour tout ce type de questions sur les salariés ?

Par **Visiteur**, le **02/07/2009** à **21:17**

de rien.... contente de savoir que malgré mon cerveau ramolli (cause grosse chaleur dans le midi) j'arrive à me faire comprendre...rnrnbonne soirée